



Fiche - Les Entreprises dans le Cluster 2

Les appels du Cluster 2 "**Culture, créativité et société inclusive**" portent sur les enjeux auxquels sont confrontés nos sociétés, qu'ils soient sociaux, économiques, politiques ou culturels. Il s'agit, par exemple, de la crise de confiance dans la démocratie, de la montée des populismes, de la remise en cause de l'Union européenne ; de la sauvegarde et de la valorisation des arts, de la culture et du patrimoine européens ; des migrations ; de la réduction des inégalités, de la formation, de l'adaptation au marché du travail, etc.

Ces sujets ne peuvent être traités que par des **consortiums européens, multidisciplinaires et intersectoriels** combinant recherches, expérimentations, dialogue politique et engagement des parties prenantes : acteurs sociaux, économiques et culturels, collectivités territoriales... et des citoyens (les jeunes en particulier).

Les projets doivent produire des **connaissances nouvelles, des recommandations politiques, des solutions technologiques ou de nouvelles pratiques** : outils de démocratie participative ou de concertation ; techniques et méthodes de protection et valorisation du patrimoine et des arts ; modules de formation ; tourisme culturel ; innovations dans le logement... Les projets doivent **proposer des outils** ou méthodes permettant de réaliser les impacts attendus comme, par exemple, **concevoir des contenus**, des vidéos, des animations, jeux... favorisant les apprentissages ou l'acquisition de nouvelles compétences...

Certains appels portent spécifiquement sur le développement d'outils technologiques répondant aux impératifs de la transition numérique ou de la transition climatique (intelligence artificielle, 3D, jeux sérieux, contenus immersif...). D'autres appels portent spécifiquement sur le développement économique d'un secteur comme le jeu vidéo, le secteur de la musique ou du cinéma.

Les appels du cluster 2 s'adressent donc aux **entreprises** dans les secteurs du conseil, des nouvelles technologies, des médias, de la culture et de la création, du recrutement, de la formation, de l'insertion professionnelle, etc.

Les financements sont généralement d'un montant de 3 millions par projet, *en moyenne* 350 000 euros par bénéficiaire entreprise. Cette subvention permet de financer de l'emploi, de l'achat de matériel, des déplacements, de la sous-traitance.

Mots clefs en anglais:

Social innovation; democratic participation; e-governance; citizen participation; civic engagement; digital citizenship; deliberative processes; artificial intelligence ; cultural management; cultural institutions; cultural tourism ; architecture and design; preservation of monuments; preservation of collections; preventive restoration; silver economy; territorial inequalities; digital skills gap; training; ICT for learning; innovative pedagogical practices; ICT for inclusion; societal resilience; rural

QUELLES ACTIVITÉS POUR LES ENTREPRISES ?

Développer des nouveaux produits, outils et services pour :

- Le traitement de données massives, la modélisation, la cartographie,
- L'engagement citoyen (citoyenneté numérique),
- Les services publics (e-gouvernement)
- L'éducation et la formation (formelle, informelle)
- La protection, la restauration et la valorisation du patrimoine, des biens culturels, des produits manufacturés, de l'artisanat...
- L'élargissement des publics des secteurs culturels et créatifs (tourisme, musique, cinéma, spectacle vivant...)

Développer et tester de nouveaux modèles d'organisation, de management, de coopération entre acteurs, de promotion de certains secteurs d'activité telles les Industries Culturelles et Créatives.

Concevoir des bâtiments et des espaces bâtis, virtuels ou hybrides : ergonomiques, éco-conçus, accessibles, inclusifs et intergénérationnels... (Nouveau Bauhaus Européen).

Elaborer des conseils en formation, développement de compétences, accompagnement au retour à l'emploi.

Réaliser des études de marché, des business plans

Réaliser des expertises juridiques, analyser la conformité des actions, solutions proposées aux législations nationales et européenne

Veiller aux respects des questions éthiques, protections des données personnelles

Quelles modalités de participation ?

Être coordinateur, c'est :

Porter un projet, en coordonner la conception, l'écriture et le dépôt ; animer le consortium qui va le réaliser ; être l'interlocuteur de l'agence exécutive européenne et gérer la production des rapports ; bénéficier d'un financement significatif et d'une grande visibilité.

Être bénéficiaire, c'est :

Être partenaire d'un projet et participer à la réalisation de ses activités et, à ce titre, bénéficier d'une partie de la subvention allouée au projet, être responsable de livrables et de la bonne gestion de la subvention.

Être partie tierce, c'est :

S'impliquer dans la réalisation d'un projet par l'intermédiaire d'un bénéficiaire. On intègre ainsi le partenariat en tant que "Partie tierce mettant à disposition des ressources contre remboursement" ; on peut ainsi bénéficier de fonds sous la responsabilité du bénéficiaire. Ce statut favorise l'ouverture aux projets européens pour les petites structures n'ayant pas les capacités de gérer directement des fonds.

Quels bénéfices ?

- Obtenir des financements
- Réaliser des projets
- Collaborer avec d'autres institutions en Europe
- Développer sa structure : emplois, compétences, échanges de bonnes pratiques, matériel, visibilité, internationalisation
- Entrer dans le cercle vertueux des projets européens

Où trouver l'info ?

[Le portail français Horizon Europe](#)

- [Page dédiée au Cluster 2](#)
- [Pages « comment participer ? »](#)

[Le portail de la Commission européenne Funding & tenders](#) : *enregistrement de son organisation, publication des appels, recherche de partenaire, résultats, inscription comme expert-évaluateur, etc.*

Qui pour m'aider ?

Le **Point de Contact National en charge du Cluster 2** : pcn-shs@recherche.gouv.fr

Le réseau **Entreprise Europe Network** pour l'innovation et l'internationalisation des PME : <https://een-france.fr/>

L'agence de développement économique/de l'innovation de votre région.

La Chambre de commerce et d'industrie de votre ville/métropole.

Les pôles de compétitivité de votre secteur

Aide financière au montage

Le Diagnostic Partenariat Technologique International de BPI France

Une aide financière au montage de projets collaboratifs internationaux de recherche, développement et innovation pour les entreprises : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/diagnostic-partenariat-technologique-international>